





# SOMMAIRE



## SUIVI DE VOTRE GROSSESSE

PRÉPARER VOTRE GROSSESSE

4

L'ESPACE PHYSIOLOGIQUE

5



## PRÉPARER L'ARRIVÉE DE BÉBÉ

SÉANCES DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE

6

SÉANCES D'INFORMATION

7

VOTRE VALISE POUR LA MATERNITÉ

7



## INFOS PRATIQUES

DÉCLARATION DE NAISSANCE

8 • 9

RÉSEAU ORÉHANE

10

PRADO SORTIES PRÉCOCES

11

NUMÉROS UTILES

12

DÉCOUVREZ  
EN VIDÉO  
NOTRE MATERNITÉ

VISITE VIRTUELLE  
DE LA MATERNITÉ  
FLASHEZ CE QR CODE





# PRÉPARER VOTRE GROSSESSE



**Le pôle Mère Enfant Gynécologie (MEG) regroupe tous les services assurant la prise en charge des mamans et de leur enfant, de la naissance jusqu'à l'âge de 16 ans.**

Retrouvez la présentation des services du Pôle MEG dans le livret d'accueil général. Durant tout le parcours de soins, nous privilégions le rapport de proximité entre votre enfant et vous, afin de le rassurer et de le soigner en toute confiance.

## Notre maternité fait partie du réseau des maternités des Hauts-de-France, le réseau ORÉHANE.

Votre choix s'est porté sur la maternité du GHSC pour le suivi de votre grossesse : nous vous remercions.

**1** Après confirmation de votre état de grossesse par votre médecin traitant, votre gynécologue ou votre sage-femme : une première échographie à 12 semaines (3 mois) doit être réalisée.

Prise de RDV au 03 20 62 70 29 ou sur site Internet : [www.ghsc.fr](http://www.ghsc.fr) cliquer sur « Prendre un rendez-vous »

**2** La première consultation (réalisée par une sage-femme) dure environ une heure. Vous devez y apporter tous les documents relatifs à votre grossesse, les bilans sanguins et échographiques déjà réalisés. **Votre dossier médical de suivi** vous sera confié.

**3** A l'issue de cet entretien vous recevrez vos dates de RDV : selon vos souhaits et votre situation médicale. Le suivi de votre grossesse peut s'organiser avec le médecin traitant, le gynécologue de ville ou la sage-femme libérale.

**4** A l'issue de chaque consultation prénatale, une infirmière assure les prélèvements biologiques et urinaires prescrits.

**5** Mixité des équipes : l'inscription en maternité implique que vous acceptiez que  **votre suivi médical soit réalisé indifféremment par une femme ou par un homme.**

**6** Le suivi est mensuel et sera complété par des **séances à thèmes**

(planning disponible auprès du secrétariat) et **8 séances de préparation à la naissance prises en charge par la sécurité sociale.**

**7** Une **consultation d'anesthésie** est obligatoire. Elle est assurée par un médecin anesthésiste (au 8<sup>e</sup> mois de la grossesse) et a lieu au pavillon Pratz (RDV au 03 20 62 70 01). Cette consultation sera complétée par une **réunion d'information** (obligatoire pour la première grossesse et à suivre avant la consultation) sur la prise en charge de la douleur. Le planning est disponible auprès du secrétariat.

**8** L'**acupuncture**. Pour soulager les maux et inconforts de la grossesse (nausées, douleurs dorsales, insomnies...), des séances avec une sage-femme diplômée en acupuncture peuvent vous être proposées par le médecin ou la sage-femme. (Sur RDV)

**9** Les **consultations d'allaitement**. Sur RDV avec une consultante en lactation, elles peuvent être réalisées avant votre accouchement pour préparer au mieux l'allaitement. Programmées après la naissance, elles permettent de suivre et d'accompagner l'allaitement.

**10** Si vous souhaitez un **accouchement moins médicalisé** ou une **sortie anticipée** au 3<sup>e</sup> jour, veuillez faire la demande auprès de la sage-femme ou du médecin lors des consultations. Les documents d'information sont disponibles auprès du secrétariat.

**11** L'ensemble de l'équipe est à votre disposition pour un complément d'information.



**POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOTRE ENFANT, UN GYNÉCOLOGUE OBSTÉTRICIEN, UN PÉDIATRE ET UN ANESTHÉSISTE SONT DE GARDE 24H/24 SUR LE SITE DE L'HÔPITAL.**



# L'ESPACE PHYSIOLOGIQUE (SALLE NATURE)



Un accompagnement personnalisé, en fonction de vos souhaits et de vos besoins, vous sera proposé tout au long de votre grossesse.

Vous pourrez bénéficier d'un accouchement moins médicalisé grâce à la salle nature.

Une préparation anténatale spécifique est proposée aux couples désirant bénéficier de ce dispositif (enseignement de postures, méthodes de relaxation, massages, point de contact...).

Un espace d'accouchement physiologique a été créé pour vous accueillir en toute sécurité dans un lieu moins médicalisé. L'ensemble de cet espace a été pensé pour créer un environnement apportant sérénité et intimité aux couples.

Une **banquette-lit** permet de s'installer confortablement et de mettre en œuvre la préparation suivie et les techniques apprises pendant la grossesse. Une **baignoire de relaxation** permet d'apporter confort et détente pendant le travail.

Pour une meilleure gestion du travail, des **lianes de suspension** et des **ballons** permettent aux futures mamans d'adopter différentes positions. La salle nature dispose également d'une **table d'accouchement** adaptée aux différentes positions d'accouchement. Le matériel médical s'intègre discrètement dans l'espace, pour un niveau de sécurité optimal. Elle se situe à proximité des salles de naissance traditionnelles, pour une prise en charge rapide et sécurisée.

Nous vous invitons à exprimer votre projet lors de la consultation prénatale. Vous pouvez visiter la salle nature lors de la visite de maternité.

## Préparation à une naissance moins médicalisée

Elle est réalisée par des sages-femmes ayant effectué la formation Bonapace. Ces séances permettent aux couples de prendre confiance en leurs compétences et en leur capacité à devenir parents. De nombreux outils vous sont proposés afin de vivre de façon active le travail et la naissance de votre enfant. Le rôle du second parent est valorisé, il tient une place active et essentielle dans le soutien de sa partenaire.





# SÉANCES DE PRÉPARATION À LA NAISSANCE



**Nous travaillons en collaboration avec les professionnels de santé de ville, par conséquent, vous pouvez librement préparer la naissance de votre enfant avec la sage-femme libérale de votre choix, ou être accompagnée par une sage-femme de notre établissement.**

**Renseignements auprès des médecins et des sages-femmes lors de la consultation prénatale.**

Planning disponible au secrétariat des consultations de maternité.

**8 séances de préparation à la naissance sont prises en charges par la sécurité sociale. Celles-ci peuvent être complétées par des séances à thèmes gratuites dans notre établissement.**

## Atelier massage

Cet atelier animé par une auxiliaire de puériculture s'adresse aux futurs parents ainsi qu'aux jeunes parents avec leur bébé. Vous y découvrirez les bienfaits du massage.

## Séance d'information sur la césarienne

La césarienne est un acte appréhendé par la plupart des futures mères. Les gynécologues-obstétriciens ont pour objectif d'expliquer afin de limiter le stress, ce qu'est une césarienne, ses causes possibles, son déroulement, ainsi que ses suites à plus ou moins long terme.

## Péridurale et prise en charge de la douleur

Cette séance est animée par un(e) infirmier(e) anesthésiste et une infirmière spécialisée dans la prise en charge de la douleur. Vous y découvrirez des informations très pratiques sur la péridurale : sa pose, son fonctionnement...

## Séances aquatiques\*

Vous pouvez bénéficier de séances de balnéothérapie adaptées à la grossesse et animées par une sage-femme au sein de la balnéo du GHSC. Nous vous proposons des exercices et assouplissements musculaires, des exercices de respiration ainsi que de la relaxation.

Ces séances ont pour but de soulager certains maux de la grossesse (dorsalgies, jambes lourdes...), et de vous apporter détente et bien-être. Elles se déroulent en petit groupe (3 mamans maximum), dans une eau chauffée à 33°.

## Réunion pères

Les réunions de discussion et d'information sont animées par « un sage-femme homme ». Les thèmes abordés sont en lien avec la grossesse, l'accouchement, le post-partum mais aussi la parentalité et la paternité.

## Relaxation par sophrologie

La grossesse génère du stress qu'il est possible de limiter grâce à ces techniques dites complémentaires.

Techniques de relaxation profonde basées sur la respiration, elles permettent d'établir une relation privilégiée avec le bébé, vivre sa grossesse plus sereinement, et de mieux gérer ses émotions via des postures adaptées aux différentes étapes de la grossesse.

## Accueil et rythme du nouveau-né et visite de la maternité\*

Un temps de rencontre et de partage entre futurs parents et professionnels de la maternité est proposé afin de répondre à toutes questions concernant l'arrivée de bébé : «Comment l'accueillir en répondant au mieux à ses besoins tout en respectant son rythme ?»

«Comment se déroule le séjour en maternité ? Comment gérer le retour à la maison ?»



## Votre séjour

Votre maternité s'engage dans la démarche IHAB (Initiative Hôpital Ami des Bébé)

Ce projet de service favorise un accompagnement optimal des parents à la naissance et pendant leur séjour. Il vise à organiser les soins en fonction des rythmes et des besoins de l'enfant et de sa famille.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE <https://amis-des-bebes.fr>

## Préparation de votre sortie de la maternité

Des séances sont proposées par la puéricultrice, pendant votre séjour en maternité, afin de préparer en toute sécurité votre retour à la maison.

Elles se déroulent les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 14h30 dans la salle de réunion de la maternité.



## À RAMENER POUR LA MATERNITÉ



## LE JOUR DE L'ACCOUCHEMENT

### Pour vous

- 1 brumisateur
- Appareil photo
- Un bandeau peau à peau
- Playlist ou CD
- Une pièce de 2 euros pour le casier

### Pour votre bébé (quelle que soit la saison)

- 1 body
- 1 brassière chaude
- 1 pyjama
- Chaussons ou chaussettes
- Bonnet

### Les papiers

- Le dossier médical
- La carte de groupe sanguin
- Les résultats d'analyse
- Les échographies et radios
- Le livret de famille
- La reconnaissance anticipée (à faire à la mairie pendant la grossesse si les parents ne sont pas mariés)

## DURANT LE SÉJOUR

### Pour votre bébé

- Bavoirs
- 6 ou 7 bodys
- Linge de toilette
- 4 brassières en laine
- 6 ou 7 pyjamas
- 1 thermomètre de bain
- Carrés de coton
- Une brosse douce
- 4 paires de chaussons ou de chaussettes
- Un seul paquet de couches est fourni pour le séjour par l'établissement. (En prévoir un second)
- Une turbulette.

### Pour vous

- Chemises de nuit
- Nécessaire de toilette
- Soutien-gorge - Soutien-gorge d'allaitement
- Slips jetables ou en coton
- Serviettes hygiéniques super absorbantes et normales
- Un coussin d'allaitement.

### Matériel fourni par l'établissement

- 1 paquet de couches
- 1 paquet de compresses
- Quelques échantillons pour la toilette de bébé
- Quelques échantillons pour votre toilette intime
- 1 paquet de protections vulvaires
- 1 slip jetable

\*Ces séances font partie des 8 séances prises en charge par la sécurité sociale.



# DÉCLARATION DE NAISSANCE



## J'AI 5 JOURS POUR ME RENDRE EN MAIRIE

### MA SITUATION

#### Je suis marié(e)

##### se munir des pièces suivantes

carte d'identité



le livret de famille s'il ne nous a pas été transmis par la maternité

(si le livret est de parents étrangers, fournir un acte de mariage)

#### J'ai fait une reconnaissance anticipée

##### se munir des pièces suivantes

carte d'identité de chacun des parents



la reconnaissance anticipée si elle n'a pas été remise à la maternité ainsi que le livret de famille, s'il y a déjà un premier enfant

#### Je n'ai pas fait de reconnaissance anticipée

##### se munir des pièces suivantes

carte d'identité de chacun des parents



le livret de famille s'il y a déjà un enfant et qu'il ne nous a pas été transmis par la maternité

#### Je suis seule

C'est moi-même ou une tierce personne qui fera la déclaration en Mairie à ma place, j'ai éventuellement fait une reconnaissance anticipée.

##### se munir des pièces suivantes

carte d'identité de la maman et celle de la personne qui se présente en Mairie pour établir la déclaration



le livret de famille si c'est le 2ème enfant et s'il n'a pas été transmis par la maternité à la mairie.



lors de la déclaration de naissance en Mairie, il faudra préciser le choix du ou des prénoms

#### LE OU LES PRÉNOMS

C'est lors de la déclaration de naissance en Mairie qu'il faudra préciser le choix du ou des prénoms.

#### LE NOM DE FAMILLE

Lors de la déclaration d'un premier enfant commun, une déclaration de choix de nom peut-être faite par les parents afin d'attribuer à l'enfant soit le nom du père, soit celui de la mère soit leurs 2 noms accolés dans l'ordre choisi par eux.

## BON À SAVOIR

Lors de la déclaration de naissance en Mairie, le service Etat-Civil vous délivre des actes de naissance qui vous seront nécessaires pour les différents organismes : employeur, mutuelle, sécurité sociale, allocations familiales...

- **Congé de naissance de 3 jours ouvrables :** (Art L.3142-1 et L.3142-2 du code du travail)  
Le congé de naissance est ouvert au père, sans condition d'ancienneté. Il doit être pris à une date proche de l'événement. Le salarié peut prendre les 3 jours consécutivement ou séparément avec l'accord de l'employeur. Le congé peut être cumulé avec le congé paternité.
- **Congé de paternité de 11 jours :** (Art L.1225-35 du code du travail)  
Le congé de paternité est ouvert à tout salarié, quelle que soit son ancienneté ou la nature de son contrat de travail (CDI, CDD, temps partiel, intérimaire, saisonnier, ...). Le congé paternité doit débuter dans les 4 mois qui suivent la naissance de l'enfant.

## ÉTABLISSEMENT DE LA FILIATION

- **Parents mariés :**  
La filiation maternelle est établie par l'indication de la mère dans l'acte de naissance et la filiation paternelle par l'effet de la loi (présomption de paternité liée au mariage des parents).
- **Parents non mariés :**  
La filiation maternelle est établie par l'indication du nom de la mère dans l'acte de naissance. Rien n'empêche la mère de faire une reconnaissance anticipée pour pouvoir déterminer le nom de l'enfant. La reconnaissance reste un mode d'établissement de la filiation paternelle. Elle peut être anténatale ou postnatale.



## DÉCLARATION DE NAISSANCE

#### • Art 269 de l'Instruction Générale relative à l'Etat-Civil

Toute naissance survenue sur le territoire français doit faire l'objet d'une déclaration à l'Officier de l'état-civil de la commune sur le territoire de laquelle l'enfant est né.

#### • Art R 645-4 du Code Pénal

"Le fait de ne pas faire la déclaration prescrite par l'art 56 du code civil dans les délais fixés par l'art 55 du code civil est puni d'une amende..."



## MAIRIE DE SECLIN / SERVICE ÉTAT-CIVIL

89 RUE ROGER BOUVRY - 59113 SECLIN

LIGNE DIRECTE : 03.20.62.91.13

Ouvert du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h & le samedi de 8h30 à 12h



# RÉSEAU DE PÉRINATALITÉ ORÉHANE



## LE GHSC EST MEMBRE DU RÉSEAU ORÉHANE DE LA RÉGION DES HAUTS-DE-FRANCE.

Ce réseau a pour objectif d'organiser la prise en charge périnatale dans une perspective de continuité et de gradation de soins, et d'améliorer la communication entre les professionnels. Il permet également de coordonner et d'optimiser les soins apportés pendant la grossesse, lors de l'accouchement et dans les premières semaines de vie.

### > LE SUIVI DE VOTRE ENFANT

#### Les consultations pédiatriques :

- **Consultations de néonatalogie** pour les enfants nés prématurés ou de petit poids de naissance ou de suivi après pathologie néonatale ;
- **Consultations de pédiatrie générale** à la demande du médecin traitant ;
- **Consultations spécialisées** : endocrinologie, diabétologie-nutrition, pneumologie, cardiologie et échographies cardiaques.
- **Consultations de pédopsychiatrie ou de psychologie.**



## PRADO (PROGRAMME DE RETOUR À DOMICILE)

### > MON BÉBÉ EST NÉ

Il me tarde de pouvoir rentrer chez moi pour profiter avec lui de moments privilégiés.

Dans le cadre de mon parcours d'assuré, l'Assurance Maladie me propose des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de la vie. Ainsi, je peux bénéficier d'un service pour faciliter mon retour à domicile après mon accouchement et être suivie chez moi, par la sage-femme de mon choix. Avec ce service, l'Assurance Maladie met tout en oeuvre pour que je puisse rentrer à la maison dans les meilleures conditions après la naissance de mon enfant.

Avec le service de retour à domicile, je bénéficie d'un accompagnement personnalisé.

Après la naissance de mon enfant, mon (ma) conseiller(ère) de l'Assurance Maladie me rend visite à la maternité pour me proposer un accompagnement personnalisé à domicile. C'est mon interlocuteur privilégié.

#### MON(MA) CONSEILLER(ÈRE) DE L'ASSURANCE MALADIE

- Prend contact pour moi avec la sage-femme de mon choix, pour organiser le premier rendez-vous et s'assurer de sa réalisation,
- Répond à toutes mes questions liées à ce service,
- Me rappelle pour un bilan de satisfaction.

Bien sûr, pour toute question médicale, je prends contact avec les professionnels de santé qui me suivent.

Dès le lendemain de mon retour à domicile, ma sage-femme assure un suivi personnalisé, adapté à mon état de santé et à celui de mon bébé.

#### MA SAGE-FEMME ET MON BÉBÉ

- Elle m'accompagne dans la réalisation des premiers soins de bébé : soins du cordon...,
- Elle vérifie son bon état de santé : pesée, contrôle de l'alimentation, du transit et de la digestion...,
- Elle évalue son éveil et la façon dont il communique,
- Elle me conseille pour le bon déroulement de l'allaitement,
- Elle m'apprend à faire face aux pleurs.

#### MA SAGE-FEMME ET MOI

- Elle aborde le vécu de mon accouchement,
- Elle me suit après mon accouchement : état de santé, évolution de mon éventuelle cicatrisation, bilan périnéal,...
- Elle répond à mes questions et prescrit les médicaments qui me sont nécessaires.
- Elle me conseille dans l'aménagement de mon environnement quotidien pour me faciliter la vie avec mon bébé en toute sécurité,
- Elle m'oriente dans la réorganisation de la vie familiale.

À la naissance de mon enfant, je reçois un nouveau guide. Il me permet de me renseigner sur les premiers pas de mon enfant et les étapes de santé importantes de ses premières années.



### > LE SERVICE DE RETOUR À DOMICILE

C'est un service personnalisé entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie. Après l'accord de mon équipe médicale, tout est organisé pour que je puisse rentrer chez moi avec mon bébé en toute sérénité.

#### COMMENT BÉNÉFICIER DE CE SERVICE ?

- Je reçois la visite de mon(ma) conseiller(ère) de l'Assurance Maladie à la maternité le lendemain de la naissance de mon enfant,
- Je choisis la sage-femme dans la liste qu'il me propose,
- Je signe la lettre d'adhésion à ce service,
- Le(la) conseiller(ère) prend contact avec ma sage-femme et planifie la première visite à mon domicile.

#### UN SERVICE QUI :

- Est sans engagement de ma part : je peux y renoncer à tout moment sans incidence sur ma prise en charge. Du 1<sup>er</sup> jour de mon 6<sup>ème</sup> mois de grossesse jusqu'au 12<sup>ème</sup> jour après la naissance, tous mes frais médicaux remboursables restent pris en charge à 100 % (dans la limite des tarifs de remboursement de l'Assurance Maladie).
- Garantit une totale confidentialité des données me concernant, dans le respect du secret médical.



JE RETROUVE LES INFORMATIONS DÉTAILLÉES SUR LES PREMIERS VACCINS DE MON BÉBÉ SUR  
[ameli-sante.fr](http://ameli-sante.fr)

# NUMÉROS UTILES



## SECRÉTARIAT GYNÉCOLOGIE OBSTÉTRIQUE

☎ 03 20 62 70 29

Fax. 03 20 62 70 88

## URGENCES MATERNITÉ

☎ 03 20 62 70 32

☎ 03 20 62 70 00 Poste 80 36

## URGENCES GYNÉCOLOGIQUES

☎ 03 20 62 70 00 Poste 87 42



RUE D'APOLDA - 59471 SECLIN

TÉL : 03 20 62 70 00

FAX : 03 20 90 65 21

WWW.GHSC.FR

VISITEZ NOTRE  
SITE INTERNET



SITE DE **SECLIN**

Rue d'Apolda

SITE DE **CARVIN**

Rue de la Peine

SITE DE **WATTIGNIES**

5 rue Honoré de Balzac